

En direct des régions

■ EMPLOIS SOLIDAIRES

Signature d'un accord entre l'Umih et Coorace

L'Umih et Coorace, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, ont signé un accord cadre de partenariat afin de faciliter l'accès à l'emploi des salariés en parcours d'insertion dans les métiers en tension de l'hôtellerie-restauration.



Un gisement pour les recruteurs

Alors que les entreprises du secteur de l'hôtellerie-restauration offrent chaque année plus de 200 000 postes à pourvoir, elles rencontrent néanmoins des difficultés récurrentes à embaucher, ceci malgré un nombre de

demandeurs d'emploi en constante augmentation. Les adhérents Coorace, quant à eux, salarient chaque année près de 80 000 personnes dans le cadre de parcours d'insertion.

C'est dans ce contexte que l'Umih et Coorace ont souhaité collaborer pour améliorer l'adéquation entre les besoins en compétences du secteur et les qualifications et savoir-faire des demandeurs d'emplois. L'objectif de l'accord est en effet de satisfaire à la fois aux besoins des professionnels employeurs et à ceux des salariés en parcours à la recherche de missions de travail et de perspectives professionnelles.

Sensibilisation et formations

L'accord prévoit notamment un volet Formation à destination des salariés concernés pour leur permettre d'acquérir les compétences de base nécessaires à leur futur emploi mais aussi à destination des personnels

À PROPOS DE COORACE

Coorace, une vision solidaire et durable du développement économique

Coorace, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble 500 entreprises, principalement des secteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des services à la personne (SAP). Ces entreprises partagent une même vision : celle d'une société intégrante dans laquelle chacun peut construire sa place en tant que citoyen et acteur des échanges économiques et sociaux. Un projet commun les rassemble : participer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable, ancré dans les territoires, créateur de richesses, de services et d'emplois de qualité accessibles à tous et vecteur de droits, notamment pour les personnes les plus précarisées. Plus d'infos sur www.coorace.org

qui les accompagnent au sein des structures d'insertion pour les sensibiliser aux attentes et besoins du secteur. Si l'Umih et Coorace ont choisi, par cet accord national, de mettre en commun leurs expertises respectives au service de l'emploi, ils mettront également en contact et animeront leurs réseaux d'adhérents respectifs, l'accord national se déclinant dans le cadre de conventions au niveau départemental et régional.

Expérimenté depuis 2007

L'accord cadre fait suite à la collaboration réussie, initiée en Franche-Comté, entre Coorace Franche-Comté et l'Umih 39 du Jura. Cette première collaboration menée depuis 2007 a donné à ce jour les résultats suivants :

- 975 personnes accompagnées dans la filière hôtellerie-restauration.
- 52 000 heures de mises à disposition sur les métiers de l'hôtellerie restauration auprès de 103 clients, soit 28 équivalents temps plein.
- 203 sorties dans les métiers diversifiés de la filière (service, mise en place, cuisine, plonge, lingère, femme de ménage, accueil, restauration scolaire) dont 92 vers l'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation).

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 512 entreprises adhérentes en 2012
- 305 associations intermédiaires (AI)
- 50 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- 20 entreprises d'insertion (EI)
- 20 autres structures (organismes de formation et autres structures de l'ESS)
- 100 000 personnes salariées par an, dont 80 000 personnes précarisées sur le marché du travail.
- 370 M€ de chiffre d'affaires HT cumulé.